

**Comité exécutif du Programme  
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte  
2 mars 2021  
Français  
Original : anglais et français

**Comité permanent**  
80<sup>e</sup> réunion

---

**Projet de programme du HCR dans le  
budget-programme proposé par le Secrétaire  
général pour 2022**

*Résumé*

Le présent document montre le projet de programme du HCR (contenu dans l'annexe I) dans le budget-programme proposé par le Secrétaire général pour 2022. Il est présenté au Comité permanent pour examen. Le Comité doit en prendre note par l'adoption de la décision contenue dans l'annexe II.

1. Le HCR a présenté le projet de plan-programme pour 2022 (voir l'annexe I) à la Division de la planification des programmes et du budget du Secrétariat des Nations Unies. En mars/avril 2021, le document sera publié sous la cote A/75/6 (Sect.25), pour examen par les organes consultatifs et approbation de l'Assemblée générale.
2. En application du paragraphe 11 de la résolution A/72/266, le plan-programme sera présenté en juin 2021 au Comité du programme et de la coordination (CPC) pour qu'il en établisse un rapport avec ses conclusions et recommandations devant être approuvées par l'Assemblée générale. Le projet de budget-programme correspondant sera examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (ACABQ) à sa session de juin/juillet 2021. La Cinquième Commission de l'Assemblée générale examinera ensuite le projet de budget au dernier trimestre de 2021.
3. Une fois que la Division de la planification des programmes et du budget du Secrétariat des Nations Unies l'aura minutieusement examiné, le projet de plan-programme de 2022 sera examiné par le Comité permanent. Celui-ci en prendra note dans la décision figurant en annexe II.

## Annexe I

**VERSION PRÉLIMINAIRE****Soixante-quinzième session**

Points xxx et xxx de la liste préliminaire\*

**Planification des programmes****Budget-programme proposé pour 2022****Titre VI****Droits de l'homme et affaires humanitaires****Chapitre 25****Protection internationale, solutions durables et assistance aux réfugiés****Programme 21****Protection internationale, solutions durables et assistance aux réfugiés**

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	x
Plan-programme proposé pour 2022 et exécution des programmes en 2020**	x

---

\* [A/74/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise pour examen à l'Assemblée générale par l'entremise du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise pour examen à l'Assemblée générale par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

## Avant-propos

Les violences, les conflits, les persécutions et les violations des droits de l'homme continuent à contraindre les gens à fuir leurs maisons. En fin 2020, plus de 80 millions de personnes étaient déplacés de force à travers le monde. La situation des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides s'est compliquée avec la pandémie de la COVID-19. La protection est devenue plus difficile à assurer, en raison des restrictions de déplacement et de la fermeture des frontières dans certains cas, au moment où bon nombre de déplacés ont sombré dans l'extrême pauvreté et le désespoir, parce qu'ayant perdu leurs moyens d'existence et l'accès à l'aide et aux services essentiels.

En 2020, le HCR a renforcé sa réponse à cette crise mondiale et a soutenu les efforts nationaux visant à endiguer la propagation du virus et à faire face à ses multiples conséquences. C'est ainsi qu'il a, entre autres initiatives, élargi les programmes de santé, d'abris, d'eau et d'assainissement, et a étendu considérablement l'assistance en espèces pour gérer la situation socio-économique et veiller à ce que les plus vulnérables bénéficient d'un appui. Les investissements effectués à cet effet continueront de produire des résultats positifs en 2021, en 2022 et au-delà, et auront des effets durables grâce à des meilleures infrastructures de santé et d'assainissement.

Pour ce qui est des perspectives d'avenir, le HCR note qu'on a désespérément besoin de l'assistance humanitaire pour sauver des vies et réduire les souffrances, et que cette assistance à elle seule ne suffit pas. Il est impératif d'inclure les réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR dans les réponses nationales et de veiller à ce que les gouvernements des pays hôtes reçoivent suffisamment et de manière prévisible l'aide de la communauté internationale. Le Pacte mondial sur les réfugiés, approuvé en 2018 par l'Assemblée générale, a joué un rôle essentiel dans la détermination de la manière dont la communauté internationale répond aux déplacements forcés. Son idée sous-jacente d'inclure les réfugiés dans les programmes régionaux reste d'actualité. Beaucoup de pays à travers le monde ont montré les avantages qu'il y avait à inclure les réfugiés dans leurs réponses initiales à la pandémie, même s'il faut encore des efforts, non seulement au moment où les programmes de vaccination sont mis en œuvre, mais également lorsque les gouvernements et les institutions financières internationales mettent au point des mesures de redressement économique et des filets de sécurité sociale au soutien des plus vulnérables.

En 2022, le HCR continuera de mieux protéger et assister les personnes dans le besoin, et de plaider pour une meilleure inclusion des personnes déplacées de force et des apatrides dans les systèmes nationaux. L'Organisation travaillera également avec la communauté internationale pour renforcer l'appui aux pays et communautés accueillant les réfugiés.

Les leçons tirées de la pandémie de la COVID-19 seront utiles pour la mise au point des mesures de préparation aux futures pandémies et à d'autres crises. Conformément à son mandat, l'Organisation continuera d'innover et d'améliorer ses méthodes de travail pour mieux prévenir et répondre à toutes les formes de déplacement forcé et renforcer les efforts visant à trouver des solutions durables. Dans le même temps, elle s'efforcera de réduire davantage son empreinte carbone ainsi que l'impact des déplacements, grâce à des réponses plus durables du point de vue de l'environnement.

La transformation du HCR, en particulier la décentralisation avec les bureaux régionaux et les principales fonctions d'appui, a été mise en œuvre bien avant la survenue de la pandémie, ce qui a permis des réponses plus solides à la crise, grâce au rapprochement du pouvoir décisionnel du lieu d'exécution. Les progrès réalisés en vue d'une meilleure gestion des risques se poursuivront, et l'accent continuera d'être mis sur le maintien des normes les plus élevées d'intégrité et sur l'engagement à lutter contre toutes les formes d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels. Dans le même temps, le HCR renforcera ses efforts visant à lutter contre le racisme et favorisera la diversité en son sein.

Malgré les efforts déployés par les travailleurs humanitaires à travers le monde, la situation des personnes déplacées ne peut être réglée que si la communauté internationale place l'humanité au-dessus de la politique et déploie plus d'efforts pour prévenir - et y mettre fin - les conflits et les abus qui obligent des millions de femmes, d'hommes et d'enfants à fuir leurs maisons.

[Signé] Filippo **Grandi**  
Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

## **A. Plan-programme proposé pour 2022 et exécution des programmes en 2020**

### **Programme de travail**

#### **Protection internationale, solutions durables et assistance aux réfugiés**

#### **Orientation générale**

##### **Mandats et contexte**

- 25.1 Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est chargé de diriger et de coordonner l'action internationale pour la protection des réfugiés et la recherche de solutions à leurs problèmes. Son mandat découle des priorités fixées dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, comme la résolution 319A (IV), par laquelle l'Assemblée générale a créé l'Organisation, et la résolution 428 (V), portant Statut du HCR et définissant les fonctions du Haut Commissaire qui consistent à assurer la protection internationale des réfugiés et à trouver des solutions durables à leurs problèmes. En outre, le mandat du Haut Commissaire se fonde sur le droit international, en particulier le droit international des traités, avec notamment la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967. Le HCR s'occupe également des apatrides en vertu du paragraphe 6 (A) (ii) de son Statut et de l'article I A) 2) de la Convention de 1951, concernant les réfugiés qui sont apatrides, ainsi que des diverses résolutions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 3274 XXIX et 31/36 sur la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Par diverses résolutions de l'Assemblée générale, le mandat du HCR s'est élargi au fil des années à d'autres groupes. L'Organisation fournit protection et assistance aux déplacés internes, en travaillant en coopération avec le Coordonnateur des secours d'urgence au sein du système des Nations Unies et avec le consentement de l'État concerné.

##### **Objectif**

- 25.2 L'objectif visé est d'assurer la protection des réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR et de trouver des solutions durables à leurs problèmes, en coopération avec les États et d'autres acteurs, sans discrimination et compte tenu des dimensions âge, genre et diversité.

##### **Stratégie**

###### **Activités planifiées**

- 25.3 Pour atteindre l'objectif consistant à assurer la protection des réfugiés et d'autres personnes relevant de sa compétence, le HCR encouragera les États à adhérer aux instruments internationaux pertinents, notamment aux conventions relatives aux réfugiés et aux apatrides, ainsi qu'aux instruments régionaux. Des formes complémentaires de protection seront également encouragées, notamment sur la base du droit relatif aux droits de l'homme. Le HCR travaillera avec les États et d'autres partenaires pour veiller à ce que la réalisation de solutions durables aux déplacements influence les programmes généraux de développement et occupe une place centrale dans les efforts de consolidation de la paix. Il s'efforcera de plaider en faveur des mesures favorisant l'inclusion, concernant notamment les possibilités d'éducation et l'accès aux économies formelles et au marché du travail pouvant améliorer

le bien-être et la protection des personnes relevant de sa compétence et générer des solutions. Il continuera de soutenir la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés, en coopération avec les États et d'autres parties prenantes concernées. Il plaidera en faveur d'un plus grand appui financier aux pays et communautés d'accueil. À cet égard, le HCR suivra les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés et redoublera d'efforts pour étendre la coopération internationale et le partage des responsabilités.

- 25.4 Le HCR assurera la promotion des conditions d'accueil adéquates et appropriées pour les demandeurs d'asile, des alternatives à la détention et d'un traitement équitable des demandes de protection. Veiller à ce qu'il y ait des dispositifs d'accueil adéquats demeure un défi pour plusieurs États accueillant un grand nombre d'arrivées. Le HCR continuera de travailler avec les autorités nationales et locales ainsi que la société civile pour renforcer et étendre les centres d'accueil, mettre au point des modalités d'hébergement de transition et assurer une assistance efficace, ciblant les femmes, les enfants et les plus vulnérables. La promotion et la diffusion du droit des réfugiés et des principes de protection par la formation des autorités publiques et du personnel des organismes non gouvernementaux seront d'autres moyens d'atteindre l'objectif fixé.
- 25.5 En collaboration étroite avec les partenaires du système des Nations Unies dans le cadre du Comité permanent interorganisations ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales (ONG), le HCR assurera la protection et l'assistance aux déplacés internes, son engagement étant basé sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 74/160. Il continuera également de plaider en faveur de la prévention et de la réduction des cas d'apatridie, ainsi que de la protection des apatrides. Cet effort consiste notamment à promouvoir l'adhésion des États aux instruments internationaux pertinents et à travailler avec eux pour faciliter l'acquisition, la réacquisition ou la confirmation de la nationalité pour les apatrides.
- 25.6 En outre, l'Organisation s'efforcera de contribuer aux objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable. En particulier, elle encouragera, au soutien de l'objectif 4 de développement durable pour l'éducation, l'accès équitable ainsi que l'inclusion dans les systèmes éducatifs nationaux. Elle soutiendra les personnes relevant de sa compétence par divers partenariats et explorera les moyens innovants d'apporter l'école, même aux communautés les plus isolées. La stratégie du HCR intitulée « *Refugee education 2030: A strategy for refugee inclusion* » guidera son engagement dans ce domaine.
- 25.7 Le HCR continuera de collaborer avec les gouvernements et ses partenaires pour promouvoir l'inclusion des réfugiés, des déplacés internes et d'autres personnes relevant de sa compétence dans les plans nationaux de préparation et de réponse aux situations d'urgence. Il répondra à ces situations conformément à sa stratégie sur la redevabilité envers les populations affectées, et renforcera les mécanismes de communication et de retour d'information pour les personnes prises en charge et les communautés d'accueil. En 2022, il mettra en œuvre COMPASS, son nouveau cadre et outil de gestion axée sur les résultats, déployé en 2021 pour mieux planifier par une prise de décisions axée sur des preuves et améliorer le lien entre les ressources et les résultats. COMPASS permettra à l'Organisation de mieux rendre compte de l'impact de ses programmes sur les personnes relevant de sa compétence.
- 25.8 En 2022, les activités et réalisations envisagées du HCR prendront en considération le fait que les États continueront probablement à faire face aux effets de la pandémie de la COVID-19, avec des conséquences sur la santé publique et les besoins humanitaires, les perspectives de relèvement devant varier selon les pays. L'Organisation mène également des activités en matière de santé, d'eau et d'assainissement, la plupart ayant déjà été intégrées dans son programme de 2021. Elles continueront d'être suffisantes pour faire face aux effets persistants de la pandémie, même avec éventuellement le nouveau variant. Le HCR reconnaît que demeure essentiel, le plaidoyer constant pour l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les programmes nationaux de vaccination et les plans de relèvement socio-économique. De même, la COVID-19 constitue un point d'entrée pour renforcer l'inclusion des personnes prises en charge dans les systèmes nationaux. Le HCR a déjà pris des

mesures pour intégrer dans son budget-programme de 2021 les activités de protection et de réponse à la pandémie. Il continuera de suivre l'évolution de cette pandémie et d'examiner les besoins.

### **Résultats attendus**

- 25.9 Malgré les défis nouveaux et persistants en matière de protection, d'assistance et de solutions pour les personnes relevant de sa compétence, le travail du HCR devrait aboutir aux principales réalisations suivantes :
- a) De grandes avancées vers un partage plus prévisible et plus équitable de la charge et des responsabilités dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés ;
  - b) Un renforcement des systèmes nationaux d'asile ;
  - c) L'acquisition ou la confirmation de la nationalité pour 90 000 personnes ;
  - d) L'enregistrement des dossiers d'environ 22 millions de personnes dans l'Écosystème d'enregistrement de population et de gestion de l'identité du HCR ;
  - e) Des avancées dans l'inclusion des personnes prises en charge, avec des retombées concrètes au plan socioéconomique.

### **Facteurs externes pour 2022**

- 25.10 Pour ce qui est des facteurs externes, le plan de 2022 est basé sur les hypothèses de planification suivantes :
- a) Les conditions sécuritaires dans la plupart des pays permettront au HCR de mener ses programmes, même s'il devra faire preuve de vigilance en raison de la présence de groupes armés et des violences exercées sur les travailleurs humanitaires. L'accès de l'aide humanitaire sera accordé dans la plupart des pays, afin de permettre à l'Organisation de répondre aux besoins urgents de protection et d'assistance ;
  - b) L'appropriation constante de la communauté internationale et la volonté des États et des parties prenantes concernées de contribuer et d'apporter leur appui à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés ;
  - c) Le rétrécissement de l'espace d'asile dans certains pays, avec des politiques de plus en plus restrictives en matière d'admission et d'asile, continuera d'exiger des réponses renforcées en matière de protection pour les réfugiés et les demandeurs d'asile ;
  - d) D'importants déficits de financement continueront de restreindre l'étendue des opérations et l'assistance fournie par le HCR, en particulier si les ressources ne sont pas augmentées en fonction des nouveaux besoins des personnes prises en charge.
- 25.11 Concernant en particulier la pandémie, le plan-programme est basé sur l'hypothèse que les activités et réalisations proposées pour 2022 sont exécutables. Toutefois, au cas où la pandémie aurait d'autres effets sur les activités et réalisations envisagées, les plans seront ajustés en 2022 dans le cadre des objectifs généraux, des stratégies et du mandat. De tels ajustements feront l'objet d'un rapport dans le cadre des informations sur l'exécution des programmes.
- 25.12 Grâce à sa politique en matière d'âge, de genre et de diversité, le HCR intègre ces dimensions dans ses activités opérationnelles, les réalisations et les résultats. Il a prévu les principales actions permettant de renforcer les engagements à cet égard. Il a intégré l'approche tenant compte des critères d'âge, de genre et de diversité dans son nouveau cadre de gestion axée sur les résultats afin de promouvoir davantage la responsabilisation des personnes relevant de sa compétence. Il continue d'aider les personnes ayant survécu aux violences de genre dans l'accès aux soins de santé, à la prise en charge psychosociale, à un abri sûr et à l'aide juridique. Dans le même temps, l'engagement communautaire sera renforcé et les initiatives de



sensibilisation seront prioritaires en vue de prévenir les violences de genre. L'Organisation continuera de promouvoir l'égalité entre les sexes et de renforcer les mécanismes permettant d'assurer la redevabilité envers les personnes affectées.

- 25.13 Le HCR a mis au point un plan d'action 2020-2024 visant à remplir les exigences de la stratégie des Nations Unies pour l'inclusion des personnes handicapées. Pour ce faire, il s'efforcera d'identifier, pendant les opérations d'enregistrement et lors de son engagement direct pour les personnes prises en charge, les personnes handicapées relevant de sa compétence afin de mieux cibler leurs besoins. *International Disability Alliance* (IDA) aidera l'Organisation dans sa stratégie sur l'inclusion des personnes handicapées, grâce à la participation directe de ces personnes et des organisations qui les représentent. Elle poursuivra le renforcement des capacités pour l'inclusion des personnes handicapées en situation de déplacement ou d'apatridie ; plaidera en faveur de l'inclusion des personnes handicapées au niveau des principaux forums humanitaires, notamment au Forum mondial sur les réfugiés ; et veillera à l'application et au suivi des politiques.
- 25.14 Pour exécuter son programme, le HCR continuera de travailler étroitement avec divers acteurs aux plans mondial, régional, national et local, notamment les gouvernements, les organisations régionales, les organisations internationales humanitaires et de développement, les institutions financières, les ONG, les partenaires du secteur privé, le monde universitaire et les réfugiés eux-mêmes. En 2019, il a réalisé son engagement pris dans le cadre du « *Grand Bargain* », consistant à exécuter 25 % de ses dépenses de programme par l'intermédiaire des prestataires locaux et nationaux. Les données provisoires de 2020 montrent qu'environ 802 millions de dollars E.-U., soit 28 % des dépenses de programme, ont été dépensés par l'intermédiaire de prestataires locaux et nationaux. Le HCR demeurera fidèle au principe de participation, car convaincu que les réfugiés et d'autres personnes relevant sa compétence, qui bénéficient de ses activités de programme, doivent être consultés sur les décisions affectant leurs vies.
- 25.15 Pour ce qui est de la coordination et de la coopération avec le système des Nations Unies, le HCR demeure engagé pour l'agenda de réformes aux Nations Unies. Il continuera de coopérer étroitement dans divers forums, notamment dans le cadre du Comité permanent interorganisations et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'engagement de divers acteurs – y compris ceux ne relevant pas de la sphère humanitaire classique – est indispensable pour mobiliser des réponses efficaces et trouver des solutions aux problèmes de déplacement forcé et d'apatridie. Il suppose non seulement le renforcement des partenariats existants, mais aussi l'établissement de nouveaux partenariats pouvant favoriser des approches innovantes. Le HCR poursuivra les mesures de renforcement du lien entre l'action humanitaire, l'action pour le développement et la paix, afin de satisfaire les besoins de développement à long terme des réfugiés et des communautés d'accueil.

### **Réponse du HCR à la COVID-19 en 2020**

- 25.16 La COVID-19 a affecté tout un chacun à travers le monde. Elle a eu pour effet d'affaiblir davantage les plus vulnérables, notamment les réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR. En plus de ses effets sur la santé, elle a provoqué une grave crise de protection. On l'a appelée « pandémie de la pauvreté ». Elle a renforcé le sentiment de désespoir chez les personnes déplacées de force dans le monde, exerçant des pressions sur leurs mécanismes d'adaptation, faisant peser des menaces sur leurs moyens d'existence et exacerbant les défis liés à la santé mentale. La pandémie a également contribué au rétrécissement de l'espace humanitaire, avec des restrictions d'accès et des fermetures de frontières remettant en cause l'accès au territoire et à l'asile.
- 25.17 Engagé à « rester pour servir », le HCR a pris en temps utile des mesures pour préserver la santé et assurer le bien-être de son personnel, a adopté des mesures souples pour tenir compte du changement des contextes opérationnels, et a ajusté ses programmes pour atténuer l'impact du virus et assurer la continuité des services essentiels. Il a profité de l'occasion offerte par la

décentralisation pour accélérer la prise de décisions urgentes. Les bureaux régionaux ont rapidement identifié les exigences imposées par la COVID-19, permettant ainsi au Siège d'allouer aussitôt les ressources, ce qui a permis l'augmentation de la vitesse de fourniture de l'assistance et un taux élevé d'exécution. Le HCR a également utilisé des nouvelles technologies et a beaucoup eu recours aux données, permettant ainsi de suivre la propagation de la COVID-19 chez les personnes relevant de sa compétence afin d'apporter une réponse efficace, même si en moyenne 88 % de son personnel travaillaient à distance au plus fort de la pandémie. En agissant tôt, avec un approvisionnement à l'échelle, le HCR a bénéficié des prix de gros, les stocks mondiaux étant maintenus et les fournitures prépositionnées. À octobre 2020, des matériels de protection personnelle et des fournitures médicales d'une valeur de 118,7 millions de dollars E.-U. avaient été achetés.

- 25.18 Au plan opérationnel, le HCR a travaillé en collaboration avec des gouvernements, des partenaires et des personnes relevant de sa compétence, et a amélioré et adapté ses modalités de réponse pour atténuer l'impact de la pandémie. La réponse s'est focalisée sur l'aide vitale, avec notamment des interventions en matière de santé, d'eau et d'assainissement ; le renforcement des capacités en matière d'abri ; le partage des informations et la communication ; la fourniture de services vitaux de protection ; l'aide en espèces pour les personnes affectées par la récession économique et la perte d'emploi, ce qui s'est révélé être un moyen précieux et efficace d'apporter une assistance immédiate aux familles nécessiteuses. À travers les opérations, le HCR et ses partenaires ont mis en œuvre des approches communautaires, et ont renforcé et soutenu les efforts nationaux. À octobre 2020, près de 4 millions de personnes prises en charge avaient accès aux services de santé, dont 265 000 ayant bénéficié d'une prise en charge psychosociale et pour la santé mentale dans 68 pays, et plus de 468 000 femmes et filles ayant eu accès aux soins généraux dans 46 pays. Plus de 9,3 millions de personnes ont eu accès aux services de protection et 3 millions de personnes relevant de la compétence du HCR ont bénéficié de l'assistance en espèces.

### Activités d'évaluation

- 25.19 Les opérations suivantes d'évaluation et d'autoévaluation ont été effectuées en 2020 :

**a) Évaluation stratégique/centralisée des performances du HCR**

1. Opérations-pays du HCR en Iraq (septembre 2020)
2. Opérations-pays du HCR en Afghanistan (août 2020)
3. Synthèse : évaluation des opérations-pays en Afghanistan, en Angola, en Iraq et au Maroc
4. Réponse du HCR de niveau 3 au cyclone Idai au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe
5. Coopération entre les acteurs humanitaires et des acteurs du développement – année II (décembre 2020)
6. Réponse d'urgence du HCR à la situation au Venezuela (République bolivarienne du) (décembre 2020)
7. Approche du HCR en matière d'apprentissage et de développement (novembre 2020)

**b) Évaluation conjointe des performances au sein du système des Nations Unies**

1. Rapport de synthèse d'évaluation UNICEF/OIM/HCR – « *Children on the move* » (les enfants en déplacement)
2. Évaluation humanitaire interinstitutions de l'égalité entre les sexes

**c) Évaluation décentralisée/examen des performances du HCR**

1. Revue indépendante de l'évaluation des opérations humanitaires par les donateurs à titre individuel
2. Revue indépendante de la stratégie globale du HCR « Au-delà de la détention 2014-2019 »
3. Synthèse d'évaluation des moyens d'existence
4. Évaluation du plan quadriennal pour les déplacés internes HCR-Gouvernement colombien (2015-2019)
5. Évaluation des projets d'énergie et de moyens d'existence de la Fondation IKEA chez les réfugiés somaliens et les communautés d'accueil en Éthiopie
6. Évaluation indépendante du Fonds d'innovation au HCR
7. Évaluation des effets des interventions en espèces du HCR sur les résultats en matière de protection au Rwanda

25.20 Les conclusions dégagées à l'issue de ces opérations d'évaluation et d'autoévaluation contribuent au cadre du plan-programme de 2022. Par exemple, les premiers résultats de l'évaluation triennale de la coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs de développement – année II (décembre 2020) ont montré que, depuis la Déclaration de New York (2016) et le lancement du Pacte mondial sur les réfugiés (2018), le HCR a systématiquement réalisé des progrès substantiels, en allant vers les acteurs du développement et en collaborant de manière profonde avec eux. En témoignent, le plaidoyer conjoint avec le Groupe de la Banque mondiale ciblant les gouvernements des pays d'accueil et la collaboration étroite avec celui-ci sur les données et l'analyse conjointe. En outre, le HCR a noué des partenariats opérationnels mondiaux avec d'autres entités des Nations Unies, se traduisant par la coopération dans les opérations-pays. Il ressort également de l'évaluation que le HCR déploie des efforts pour collaborer directement avec les institutions bilatérales de développement pour que les populations déplacées soient intégrées dans les cadres de développement. Le HCR a d'autres possibilités de s'engager dans les processus de coopération pour le développement durable des Nations Unies et d'améliorer sa collaboration avec le système des Nations Unies pour le développement et les ONG de développement, particulièrement au niveau du terrain.

25.21 L'évaluation des approches du HCR en matière d'apprentissage et de développement (novembre 2020) montre que l'Organisation aborde le développement des compétences et l'acquisition des connaissances par des cours de formation. L'Organisation doit recadrer et mettre à jour son modèle actuel d'apprentissage et transformer les approches y relatives à travers ses structures. Il a été recommandé de transférer les responsabilités et les ressources pour l'apprentissage aux régions afin de rendre l'apprentissage plus pertinent et plus accessible au personnel et aux partenaires du HCR.

25.22 Les opérations suivantes d'évaluation et d'autoévaluation sont envisagées pour 2022 :

Stratégies/politiques globales du HCR, notamment :

1. Coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement – année III
2. Élimination de l'apatridie
3. Programmes et activités de rapatriement
4. Renforcement des capacités d'asile
5. Mise en œuvre de la politique du HCR en matière d'âge, genre et de diversité
6. Importantes réponses humanitaires en République démocratique du Congo et dans le Sahel
7. Stratégies-pays en Égypte, au Mexique, au Myanmar, au Soudan, en Ouganda et en Zambie, et opérations multi-pays dans les pays baltes et nordiques
8. Évaluation conjointe au sein du système des Nations Unies de la réponse au Yémen, de la réponse à la COVID-19 et Plan HCR-UNICEF pour les enfants réfugiés.

Conformément au réalignement organisationnel du HCR, l'intégration de la fonction d'évaluation, qui a débuté en 2020 au niveau régional, rapprochera cette fonction du lieu d'exécution, afin de mieux soutenir la prise de décision axée sur des preuves. De plus en plus, il appartiendra aux Bureaux régionaux de choisir les programmes et activités devant être évalués au plan régional, et de les aligner sur les priorités régionales. Il est prévu qu'en 2022,

un nombre considérable d'opérations d'évaluation décentralisée seront ordonnées par les Bureaux régionaux.

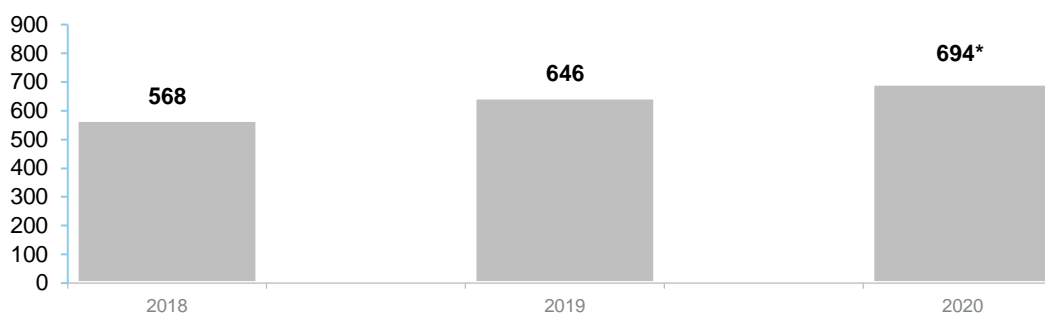
## Résultat 1 : L'assistance en espèces réduit les risques de protection et les difficultés économiques - A/75/6 (Sect. 25)

### Exécution des programmes en 2020

- 25.23 En 2020, le HCR a continué de fournir l'assistance en espèces pour satisfaire les besoins immédiats, faire face aux risques de protection et atténuer les difficultés socioéconomiques pour les plus vulnérables. Il a suivi la mise en place de systèmes solides d'enregistrement de réfugiés et de fourniture de l'assistance en espèces. L'assistance en espèces a été renforcée pour réduire l'impact de la COVID-19. De nouvelles modalités ont été déployées, comme l'accroissement des transferts ponctuels ; les avances sur paiement ; l'alignement de l'assistance en espèces sur les filets nationaux de sécurité sociale ; le passage de l'assistance en espèces à l'assistance en nature lorsque les marchés devenaient non fonctionnels ; et le recours accru aux paiements numériques. De nouvelles technologies ont également été testées, comme les systèmes d'identification biométrique sans contact.
- 25.24 L'extension de l'assistance en espèces a beaucoup contribué à l'atteinte des objectifs du HCR. Même si le volume des financements décaissés est encore loin de satisfaire tous les besoins essentiels, l'assistance en espèces s'est révélée comme étant un moyen efficace et efficace d'atteindre les personnes relevant de la compétence du HCR. Elle complète les efforts des gouvernements, en mettant en place un filet supplémentaire de sécurité pour les réfugiés et d'autres personnes prises en charge. En 2020, plus de 65 opérations ont entrepris de nouvelles initiatives pour l'assistance en espèces, en sus de celles existantes, afin d'atteindre environ 4,7 millions de personnes vulnérables à octobre 2020. Conformément à la Stratégie du HCR pour l'institutionnalisation des interventions en espèces, environ 2,4 milliards de dollars E.-U. ont été décaissés depuis 2016 en faveur des personnes prises en charge dans plus de 100 pays, le volume d'assistance en espèces dépassant celui de l'assistance en nature.

Figure 25.1

**Mesure de performance : Assistance en espèces fournie aux personnes relevant de la compétence du HCR (en millions de dollars E.-U.)**



\*Chiffres provisoires en attendant la clôture des comptes de 2020

## Résultat 2 : Mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés - A/75/6 (Sect. 25)

### Exécution des programmes en 2020

- 25.25 Conformément à son mandat et en coopération étroite avec les États et d'autres parties prenantes concernées, le HCR a continué de soutenir la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. L'on s'attend beaucoup à ce que des actions soient mobilisées pour l'atteinte des objectifs du Pacte et l'exécution des 1 400 engagements pris au Forum mondial sur les

réfugiés. La pandémie de la COVID-19 a souligné l'importance des principes définis dans le Pacte mondial sur les réfugiés, en particulier l'esprit de solidarité permettant de travailler ensemble, l'importance du partage des responsabilités et l'engagement à veiller à ce que les personnes contraintes de fuir soit incluses dans les réponses nationales.

- 25.26 Le HCR a continué de suivre les progrès réalisés dans l'exécution des engagements pris en 2019 au Forum mondial sur les réfugiés et au Segment de haut sur l'apatridie lors de la 70<sup>e</sup> session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire. Plus de 70 % de ces engagements sont en cours, 71 ayant été exécutés en fin 2020. Derrière ces chiffres se cachent de nombreux exemples d'États, d'ONG, d'organisations de la société civile, du secteur privé, du monde universitaire, d'acteurs du développement et de bon nombre d'autres parties prenantes s'efforçant d'exécuter leurs engagements envers les réfugiés et les communautés d'accueil aux côtés du HCR. Beaucoup de gouvernements ont inclus en 2020 les réfugiés dans leurs systèmes nationaux de santé, afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte dans la réponse à la COVID-19.

#### Plan-programme proposé pour 2022

- 25.27 Le HCR continuera de soutenir la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Pour davantage contribuer à l'atteinte des objectifs de ce Pacte, il soutiendra également la [Plateforme numérique pour le Pacte mondial sur les réfugiés](#), qui contient les bonnes pratiques et sert de portail de partage d'informations, notamment sur l'exécution des engagements. Pour la revue périodique du Pacte mondial sur les réfugiés et de son impact, un cadre d'indicateurs sur les principaux domaines de ce Pacte et les aspects interconnectés du déplacement dans les pays d'accueil et les pays d'origine a été mis au point. Un cadre amélioré sera déployé en 2022. Pour ce qui est des perspectives d'avenir, le HCR continuera de suivre les offres d'appui technique, matériel et financier que les États et d'autres donateurs ont présentés au Forum mondial sur les réfugiés. Les progrès attendus sont indiqués dans le tableau 25.1 ci-dessous.

Tableau 25.1

#### Mesure de performance : Suivi de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés

2018	2019	2020	2021	2022
Approbation du Pacte mondial sur les réfugiés.	Participation des États au Forum mondial sur les réfugiés pour annoncer des engagements et des contributions de nature financière, matérielle technique et autres, et partage des meilleures pratiques pour atteindre les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés.	Contributions promises au Forum mondial sur les réfugiés et début de mise en œuvre des engagements.	À travers la plateforme numérique mise en place par le HCR, les États ont partagé les bonnes pratiques et les informations sur l'exécution des engagements. La réunion des hauts responsables prévue sera tenue pour suivre les progrès accomplis.	Examiner et mettre en œuvre le cadre d'indicateurs pour le Pacte mondial sur les réfugiés. Démarrer la planification pour le Forum mondial sur les réfugiés de 2023.

### Résultat 3 : Déploiements d'urgence en faveur des personnes relevant de la compétence du HCR – A/75/6 (Sect.25)

#### Exécution des programmes en 2020

- 25.28 En réponse à la pandémie de la COVID-19, le Haut Commissaire a déclaré en mars 2020 une situation d'urgence de niveau 2. Comme pour les autres situations d'urgence, la réponse à la COVID-19 dans le contexte des déplacements forcés exige des efforts collectifs pour venir en

aide aux personnes prises en charge et faire face aux diverses conséquences. Toutefois, cette pandémie ne ressemble à aucune autre situation d'urgence que le HCR ait connu pendant ses 70 ans d'existence. Il s'agit d'une crise venue s'ajouter à de multiples autres crises auxquelles font déjà face environ 80 millions de personnes déplacées de force à travers le monde. En plus de la pandémie, le HCR a répondu à de nouvelles crises et à l'aggravation des crises existantes de déplacement, notamment au Sahel, dans le nord du Mozambique et dans la région du Tigré en Éthiopie. Au Sahel, près de 3,7 millions de personnes ont été obligées de fuir aussi bien à l'intérieur des pays qu'au-delà des frontières. Des centaines de milliers d'autres personnes ont été contraintes de fuir leurs maisons par des violences dans le nord du Mozambique et dans la région du Tigré en Éthiopie. D'autres situations prolongées, comme en Afghanistan, en Somalie et en République arabe syrienne ainsi que pour les Rohingyas en Asie, ont continué d'exiger un appui d'urgence en 2020.

- 25.29 Dans le cadre de la réponse du HCR, au total 212 membres du personnel d'appui d'urgence ont été déployés en 2020, dont 113 (53 %) par divers fichiers internes et 99 (47 %) par des partenaires de réserve pour les situations d'urgence. Le HCR n'a pas atteint le nombre attendu de 300 membres du personnel à déployer, comme indiqué dans le projet de budget-programme de 2021, en raison des restrictions de voyage et de la fermeture des frontières liées à la COVID-19. Toutefois, les missions entreprises avant le début de la pandémie ont duré beaucoup plus que prévu. Au total, les déploiements d'urgence représentaient 36 999 jours de mission en 2020. En septembre 2020, de nouveaux déploiements d'urgence ont eu lieu dans bon nombre de pays après la première vague de la COVID-19, en réponse à de nouvelles crises. La COVID-19 exige de repenser les modalités du déploiement d'urgence. Plusieurs déploiements ont commencé à distance jusqu'à ce que le voyage soit possible et le recours à des experts locaux, déployables des partenaires de réserve, a permis de combler les déficits.

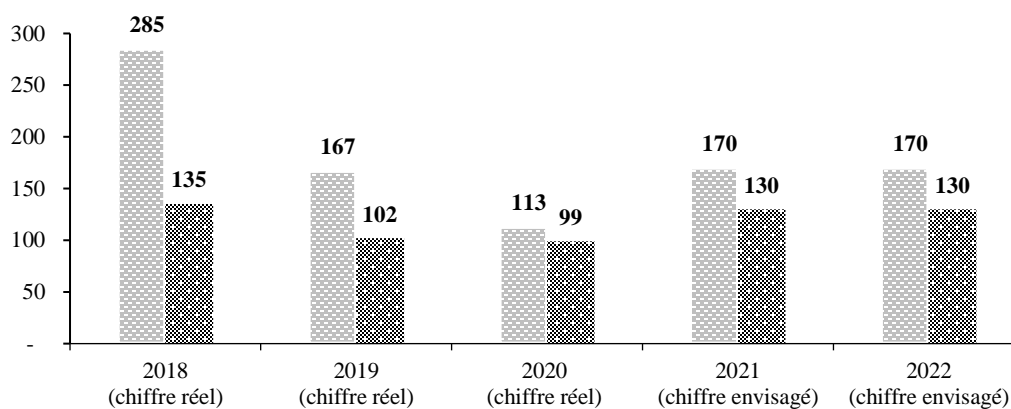
#### **Plan-programme proposé pour 2022**

- 25.30 Le HCR continuera de se préparer aux déploiements d'urgence en faveur des personnes relevant de sa compétence. Il continuera de maintenir un fichier actif du personnel d'appui d'urgence, disponible pour le déploiement, et de s'ajuster de façon proactive au changement des contextes opérationnels à tous les niveaux. Il appliquera également les nouvelles modalités de déploiement d'urgence, si nécessaire. Les progrès attendus sont présentés dans la mesure de performance (voir la figure 25.2 ci-dessous).

Figure 25.2

**Mesure de performance : Nombre de membres du personnel déployés dans des situations d'urgence**

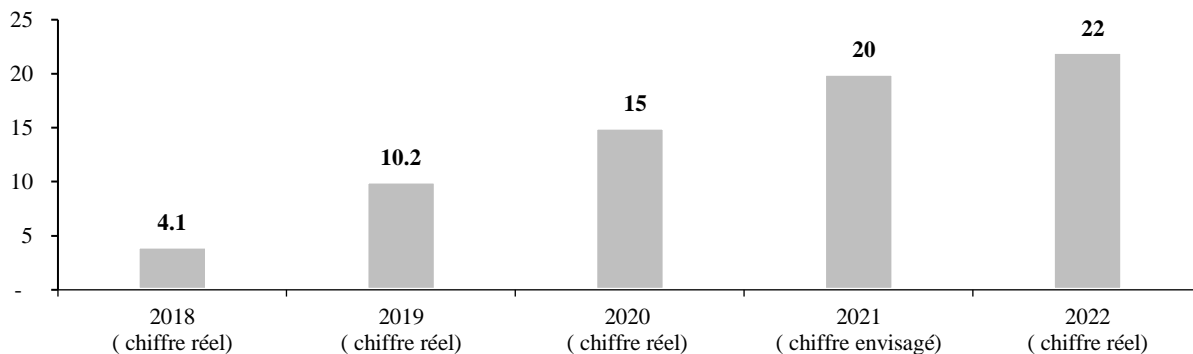
[Nombre de membres du personnel déployés par le HCR (gris clair) et ses partenaires (gris sombre)]

**Résultat 4 : Améliorer la protection et permettre des solutions durables par l'enregistrement à titre individuel des réfugiés et demandeurs d'asile – A/75/6 (Sect.25)****Plan-programme proposé pour 2022**

- 25.31 L'enregistrement à titre individuel et l'amélioration de la qualité des données d'enregistrement permet aux réfugiés et aux demandeurs d'asile d'avoir accès à leurs droits. Le HCR partage les ressources et l'expertise afin de renforcer les capacités nationales d'enregistrement, d'établissement de documents (y compris l'appui à la numérisation) et d'utilisation de la biométrie. En tenant compte des principes de protection de la vie privée et des données, il collecte les données d'enregistrement en fonction de l'âge, du genre, du handicap et de la diversité, pour éclairer les programmes. En 2022, il procédera à l'enregistrement à titre individuel des réfugiés et demandeurs d'asile, et veillera à ce que ceux-ci reçoivent des documents et bénéficient d'un accès amélioré à la protection et aux services disponibles. Le HCR continuera de renforcer sa capacité de gestion de l'identité et d'étendre la couverture de son Écosystème d'enregistrement des populations et de gestion de l'identité (PRIMES), qui est une suite d'outils et applications interopérables d'enregistrement, de gestion de l'identité et de prise en charge.
- 25.32 La pandémie de la COVID-19 a restreint les déplacements du personnel, gênant le déploiement de PRIMES, qui exige que le personnel du Siège soit déployé pour assurer la formation sur le site et effectuer la migration des données sur le terrain. Néanmoins, les modalités innovantes de déploiement à distance ont permis l'utilisation des outils PRIMES dans 27 nouvelles opérations, portant à 100 le nombre d'opérations appliquant PRIMES. En 2020, le nombre de personnes dont les dossiers ont été enregistrés dans PRIMES est passé de 10,2 millions à 15 millions. La formation à l'enregistrement d'urgence a également subi les effets des restrictions de déplacement, ce qui a amené à avoir recours aux fichiers des personnes antérieurement formées pour combler le déficit. Au vu des leçons apprises, le HCR mettra en 2022 un plus grand accent sur les nouvelles méthodes d'enregistrement, en particulier les technologies facilitant les méthodes de libre-service, la simulation et la formation à distance, ainsi que sur la collecte de données sans contact. Parmi les autres innovations, il y a le remodelage manuel d'appareils biométriques pour balayer l'iris des personnes prises en charge, sans contact physique avec l'appareil, et l'organisation d'entretiens d'enregistrement par appel vidéo sur téléphone intelligent. Quelques-unes de ces approches ont permis une productivité élevée pendant la pandémie.

- 25.33 Ce travail devrait contribuer à l'atteinte de l'objectif du HCR, comme l'indique l'augmentation constante du nombre de réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés à titre individuel. Les données individuelles collectées lors de l'enregistrement permettront d'avoir des données globales sur les populations, nécessaires à la mise au point des programmes. Les données d'enregistrement constituent également un important outil permettant de veiller à l'intégrité des systèmes de protection des réfugiés, et de lutter contre la fraude et les activités criminelles comme la traite d'êtres humains (voir la figure 25.3 ci-dessous).

Figure 25.3  
**Mesure de performance : Enregistrement à titre individuel des réfugiés et demandeurs d'asile**  
 (en millions de personnes)



### Textes portant autorisation

- 25.34 La liste ci-dessous indique les principaux mandats confiés à l'Organisation et les autres mandats pertinents :

#### Résolutions de l'Assemblée générale

319A (IV)	Réfugiés et apatrides	70/1	Transformer notre monde : Agenda 2030 pour le développement durable
428 (V)	Statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	75/164	Assistance aux réfugiés, aux personnes retournées et aux déplacés en Afrique
538B (VI)	Assistance et protection des réfugiés	75/163	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
1166 (XII)	Assistance internationale aux réfugiés dans le cadre du mandat du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	74/160	Protection et assistance aux déplacés internes
50/152	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	73/151	Pacte mondial sur les réfugiés A/73/12 (Part II)
58/153	Application des mesures proposées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en vue de renforcer la capacité de son organisation à s'acquitter de son mandat		

#### Conventions et déclarations aux conférences

Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, et le Protocole y relatif de 1967	Déclaration de Carthagène de 1984 sur les réfugiés
Convention de 1954 relative au statut des apatrides	Convention de 1989 sur les droits de l'enfant
Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie	Déclaration de San José de 1994 sur les réfugiés et les personnes déplacées
Convention de l'Organisation de l'unité africaine de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique	Convention de l'Union africaine de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique



## Réalisations attendues

25.35 Le tableau 25.2 ci-dessous énumère toutes les réalisations attendues par catégorie et sous-catégorie pour la période 2020-2022 ayant contribué, ou devant contribuer, à l'atteinte de l'objectif susmentionné.

Tableau 25.2

### HCR : Réalisations attendues pour la période 2020–2022 par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Chiffre envisagé en 2020</i>	<i>Chiffre réel en 2020</i>	<i>Chiffre envisagé en 2021</i>	<i>Chiffre envisagé en 2022</i>
<b>A. Facilitation des processus intergouvernementaux et des organismes d'experts</b>				
<b>Documents de conférence</b> (nombre de documents)	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
1. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'assistance aux réfugiés, aux personnes retournées et aux déplacés en Afrique	1	1	1	1
3. Rapport du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
4. Note annuelle sur la protection internationale au Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire	1	1	1	1
5. Documents sur les questions de contrôle, y compris les activités d'évaluation et d'inspection du HCR, présentés au Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire	7	7	9	9
6. Rapports du Comité permanent au Comité exécutif	4	4	4	4
7. Rapport à l'Assemblée générale sur le Budget-programme biennal du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	1	1	1	1
<b>Services techniques aux réunions</b> (nombre de sessions d'une durée de trois heures)	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>28</b>
8. Réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	2	2	2	2
9. Réunions de la Cinquième Commission	1	1	1	1
10. Réunions du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
11. Réunions du Comité exécutif et du Comité permanent	15	25	23	23
12. Réunions du Comité ad hoc de l'Assemblée générale pour l'annonce des contributions volontaires au Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	1	1	1	1
13. Forum mondial sur les réfugiés et préparatifs	0	0	4	0
<b>Services de documentation pour les réunions</b> (en milliers de mots)	<b>228</b>	<b>228</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
14. Édition en anglais et traduction en français des documents du Comité exécutif et du Comité permanent	228	228	200	200
<b>B. Production et transfert des connaissances</b>				
<b>Projets de coopération technique et sur le terrain</b> (nombre de projets)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
15. Des projets annuels sur le terrain en coopération avec les partenaires d'exécution sur a) la promotion de la sécurité face à la violence et à l'exploitation ; b) l'appui pour les besoins de base et services essentiels ; c) l'appui à la participation communautaire et à l'autogestion ; d) la promotion d'un environnement de protection favorable ; e) la promotion de solutions durables et f) des processus de protection équitables.	6	6	6	6
<b>Séminaires, ateliers et événements de formation</b> (nombre de jours)	<b>66</b>	<b>66</b>	<b>60</b>	<b>60</b>
16. Cours de formation à l'intention des gouvernements et des partenaires d'exécution sur la gestion des situations d'urgence, le droit des réfugiés, la protection et la gestion des opérations	45	25	45	45

Catégorie et sous-catégorie	Chiffre envisagé en 2020	Chiffre réel en 2020	Chiffre envisagé en 2021	Chiffre envisagé en 2022
17. Séminaires sur les domaines de programme pour les partenaires d'exécution du HCR et les responsables gouvernementaux, notamment sur le Pacte mondial sur les réfugiés.	21	21	15	15
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
18. Annuaire statistique	1	1	1	1
19. Articles sur divers thèmes relatifs à la protection	5	5	5	5
<b>Documents techniques</b> (nombre de documents)	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
20. Documents et documents de séance pour le Comité exécutif et le Comité permanent	26	23	20	20

### C. Réalisations techniques attendues

**Consultations, conseils et plaidoyers** : Assistance aux gouvernements sur la mise en place de cadres juridiques et administratifs nationaux répondant aux normes de protection.

**Missions d'information, de contrôle et d'enquête** : Missions d'information sur les domaines de programme et relatifs à la recherche de solutions durables ; missions effectuées par de hauts responsables sur les questions de protection concernant les réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR.

**Missions d'assistance humanitaire** : Missions entreprises par de hauts responsables pour examiner les questions relatives à la fourniture des services essentiels et de l'assistance aux réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR.

**Fourniture directe de services** : Enregistrement biométrique d'environ 22 millions de personnes ; assistance en espèces chiffrée à 700 millions de dollars E.-U., fournie aux personnes relevant de la compétence du HCR à travers les opérations ; 4,75 millions de personnes prises en charge visées pour l'assistance en matière d'abri ; 2 millions d'enfants inscrits à l'école primaire ; accès à des sources d'électricité durable de 2,9 millions de personnes relevant de la compétence du HCR ; acquisition ou confirmation de la nationalité pour 90 000 personnes ; 85 % des opérations du HCR ayant en place des mécanismes fonctionnels de plainte et de retour d'information.

### D. Réalisations attendues en matière de communication

**Programmes de vulgarisation, événements spéciaux et documents d'information** : Des événements annuels spéciaux comme a) les consultations internationales avec les ONG ; b) le Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection avec les États, le monde universitaire et d'autres parties prenantes ; c) la Journée mondiale du réfugié ; et d) la cérémonie d'attribution de la Distinction Nansen pour les réfugiés.

**Relations extérieures et avec les médias** : Au moins 100 conférences de presse et séances d'information pour les médias sur le travail du HCR et les situations concernant les réfugiés et d'autres personnes relevant de sa compétence ; engagement régulier des médias sur la protection et les thèmes et questions concernant les opérations.

**Plateformes numériques et contenu multimédia** : Publication d'au moins 100 éléments de contenu multimédia (textes, photos ou vidéos) à [www.unhcr.org](http://www.unhcr.org) sur le travail du HCR et les questions relatives aux réfugiés et d'autres personnes relevant de sa compétence ; plans hebdomadaires de publication sur les comptes de réseaux sociaux du HCR (chiffres indicatifs) : a) anglais : 20 posts sur Facebook (y compris des récits), 20 posts sur Instagram (y compris des récits et IGTV), 14 posts sur LinkedIn, 4 vidéos sur TikTok et 70 tweets ; b) français : 28 posts sur Facebook, 3 posts sur Instagram, 21 posts sur LinkedIn et 140 tweets. Croissance de l'audience sur les réseaux sociaux : Le taux d'engagement des plus de 10 millions de personnes qui suivent le HCR dans ses comptes mondiaux continue d'augmenter, ainsi que le nombre de ces personnes, surtout en termes de diversité géographique ; 41 ambassadeurs de bonne volonté et 42 autres soutiens de renom issus de toutes les régions, reflétant la diversité de genre et d'autres formes de diversité, comprenant des avocats ayant eux-mêmes été des réfugiés ; mise à jour et maintenance de [www.refworld.org](http://www.refworld.org).

## Annexe II

### Projet de décision

*Le Comité permanent,*

*Prend note* du titre VI, chapitre 25, programme 21 : protection internationale, solutions durables et assistance aux réfugiés du projet de budget-programme des Nations Unies pour 2022.

---